

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DATE DU COMITÉ SYNDICAL

9 février 2026

### NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

30

PRESENTS

22

VOTANTS

26

Pour	Contre	Abstention
26	0	0

N°

686

### OBJET :

**Débat d'orientations budgétaires 2026**

L'an deux mille vingt et six (2026), le neuf février (9) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 23 janvier 2026, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

#### Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames Martine BOUTILLAT et Madame Anne-Laure WERBROUCK,

Messieurs Roland BOULARD, Philippe CAPLAT, Jacques CONSTANTINIDI, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Augustin DELAVENNE, Thierry DUPONT, Fabrice HUBERT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Olivier SOUDANT, Julien VALENTIN, Patrice VALENTIN, Patrick VIÉ, Jean-Marie VIEVILLE,

#### Étaient présents les membres suppléants suivants :

Madame Liliane MARTIN (Suppléante de Jacques JESSON), Monsieur Sébastien GRANGÉ (Suppléant de Madame COUTIER)

#### Étaient représentés :

Messieurs Jean-Pierre FORMET (Pouvoir Mr NOBLET), Pascal LEFORT (Pouvoir Liliane MARTIN), François MOURRA (Pouvoir Pascal LORIN), Bruno ROULOT (Pouvoir Augustin DELAVENNE),

Étaient excusés : Madame Anne DESVERONNIERS et Messieurs Yves GERLOT, Romain DESANLIS,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

**Vu** l'article L.5217-10-4 du CGCT précisant que la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

**Vu** la délibération n°655 portant sur le débat d'orientation budgétaire pour la Politique Tarifaire 2026,

**Vu** la délibération n°653 portant le vote de la Politique Tarifaire 2026,

Le Président précise que le SYVALOM a présenté lors du vote de la politique tarifaire 2026, les différents éléments du débat d'orientation budgétaire 2026. Toutefois au vu des délais imposés par le Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'actualiser les données pour la prochaine analyse et la définition du budget 2026.

#### Charges d'exploitation du SYVALOM :

##### **Estimation des tonnages :**

Les tonnages 2025 étant consolidés, le SYVALOM propose aux membres du Comité Syndical d'estimer les charges d'exploitation sur la base des tonnages réels 2025 :

Flux	Tonnage annuel 2025	Tonnage annuel estimé 2026
OM SYVALOM	59 230	59 230
Encombrants SYVALOM	12 042	12 500
Biodéchets SYVALOM	7 546	7 500
CS SYVALOM	18 669	18 800
Cartons SYVALOM	1 796	2 000
OM SMET 55	11 504	14 000
CS SDED 52	4 090	4 200
CS SMET 55	4 134	4 230

**Estimation des tarifs :**

Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sont calculés sur la base des indices connus à cette même date :

INDICES	DATE	VALEUR 0	VALEUR 2025	VALEUR 2026 (estimée en nov. 2025)	VALEUR 2026	Evol. /2025
ICHIME/ ICHTTS	02/08/2006	132,30	141,40	147,20	145,8	3%
FSD2	02/08/2006	108,50	169,80	166,00	163,90	-3%
BT40	02/08/2006	804,20	128,40	130,30	130,00	1%
TXE	02/08/2006	348 067,00	157 965,58	237 747,29		51%
TXA	02/08/2006	50 006,00	13 987,27	25 940,01		85%
ICHT-E	01/09/2022	123,80	135,30	140,60	139,10	3%
010534715	01/09/2022	122,00	127,50	128,00	124,86	-2%
010534596	01/09/2022	187,00	140,80	130,00	140,43	-0%
04510	01/09/2022	128,47	168,25	160,00	144,62	-14%
BT50	01/09/2022	126,90	133,20	136,00	135,90	2%
ICHT-E	01/10/2022	124,10	135,30	140,60	139,10	3%
FSD1	01/10/2022	200,20	180,20	165,00	171,10	-5%

L'application de ces valeurs d'indices dans les formules de révision de chaque contrat montre une évolution des tarifs en 2026 de l'ordre de :

- Tarifs UVE : + 0.4 %
- Tarifs UVA : + 0.3 %
- Tarifs CDT : - 0.8 %
- Tarifs Transfert/transport : + 0.16 %

**Estimation des charges d'exploitation UVEA :**

Les charges d'exploitation liées à l'UVEA sont régies par le contrat de délégation de service public (DSP) qui court jusqu'au 2 août 2026. Après cette échéance, les prestations de traitement des ordures ménagères, des refus de tri, des encombrants et des biodéchets seront encadrées par un nouveau contrat de DSP, actuellement en cours de passation (et les données confidentielles). Pour estimer les charges des 5 derniers mois de l'année, il est proposé d'appliquer un % d'abattement au regard de l'optimisation des nouveaux tarifs (données connues à compter du 2 mars 2026).

En revanche, le contrat de DSP actuel régit également un crédit-bail, qui prendra donc fin lui aussi en août 2026. Même si de nouveaux investissements sont prévus dans le cadre de la nouvelle DSP (cf. Estimation des investissements), il est proposé de ne pas prolonger en guise d'estimation les charges liées au crédit-bail jusque-là fin de l'année.

Enfin, dans le cadre de l'UVEA, le SYVALOM présente un partenariat avec le SMET 55 et traite donc pour lui ses ordures ménagères, ce qui se traduit par des charges d'exploitation à estimer. Ces charges sont évidemment refacturées par le SYVALOM au SMET 55 (cf. Estimation des recettes d'exploitation).

En plus des coûts de traitement sur l'UVEA, la TGAP à 16 €/t s'appliquera en 2026.

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2026
Crédit bail	SYVALOM	3 264 000,00 €
FIPE	SYVALOM	- €
Redevance	SYVALOM	55 492,78 €
Traitement des OM	SYVALOM	5 832 920,40 €
Traitement des ENC	SYVALOM	999 496,88 €
Traitement des BIO	SYVALOM	803 472,00 €
Traitement OM	SMET 55	1 748 727,54 €
<b>TOTAL CHARGES UVEA</b>	<b>SYVALOM</b>	<b>10 955 382,06 €</b>
<b>TOTAL CHARGES UVEA</b>	<b>EXT.</b>	<b>1 748 727,54 €</b>
<b>TOTAL CHARGES UVEA</b>	<b>TOUS</b>	<b>12 704 109,59 €</b>

**Estimation des charges d'exploitation Gestion des CS :**

Les charges d'exploitation du CDT sont régies par le marché public global de performances (MPGP) qui couvrira l'ensemble de l'année 2026. En revanche, il définit des périodes de facturation différenciées en fonction de l'état d'avancement des travaux et de l'atteinte des performances du process.

Actuellement la période de Mise en service industrielle (MSI) est effective. L'exploitant a réalisé des travaux cet été visant à atteindre les performances contractuelles, et les réglages des nouveaux équipements sont en cours. Une fois ces derniers terminés, la période de MSI se prolongera avec 2.5 mois de fonctionnement nominal avant 2 semaines d'essais de performances. Il est donc proposé, au regard de ce planning prévisionnel, d'estimer les charges d'exploitation du CDT sur la base suivante :

- 5 mois en phase MSI pendant lesquels les essais de performances seront réalisés ;
- 7 mois en phase définitive, une fois que l'atteinte des performances contractuelles aura été formalisée.

Aussi, le SYVALOM est en partenariat sur cette installation avec le SDED52 et le SMET 55. Le SYVALOM se voit donc facturés des charges liées à la gestion de ces tonnes extérieures, qu'il refacture ensuite à ses partenaires (cf. Estimation des recettes).

Ainsi, les charges estimées sont les suivantes :

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2026
Forfait MSI	SYVALOM	510 772,76 €
Entretien MSI	SYVALOM	216 646,96 €
Tri Phase 4	SYVALOM	1 196 390,73 €
Conditionnement cartons	SYVALOM	27 301,71 €
Entretien Phase 4	SYVALOM	177 356,75 €
GER	SYVALOM	115 369,58 €
Carac	SYVALOM	30 421,91 €
Transport RDT	SYVALOM	16 331,39 €
Traitement des RDT	SYVALOM	370 280,94 €
Tri	SDED 52	702 527,40 €
Tri	SMET 55	605 126,66 €
<b>TOTAL CHARGES EXPL CDT</b>	<b>SYVALOM</b>	<b>3 387 801,01 €</b>
<b>TOTAL CHARGES EXPL CDT</b>	<b>EXT</b>	<b>1 307 654,06 €</b>
<b>TOTAL CHARGES EXPL CDT</b>	<b>TOUS</b>	<b>4 695 455,08 €</b>

#### Estimation d'exploitation transfert-transport :

- Transfert-transport des ordures ménagères, des encombrants et des biodéchets

Le transfert transport des flux envoyés sur l'UVEA pour les territoires les plus éloignés des installations est régi par le contrat de DSP actuelle. Les charges correspondantes sont donc intégrées aux charges liées à l'UVEA.

A compter d'août 2026, cette prestation sera sortie du nouveau contrat de DSP et intégrée dans un marché de transfert-transport dont la procédure de consultation est en cours. Les futurs tarifs appliqués sur les 5 derniers mois de l'année sont donc inconnus. Il est ici proposé d'appliquer un % d'abattement au regard de l'optimisation des nouveaux tarifs (données connues à compter du 2 mars 2026)

- Transfert- transport des collectes sélectives

Le transfert transport des flux envoyés sur le CDT pour les territoires les plus éloignés des installations est régi par un marché de transfert transport des CS. Ce dernier arrive lui aussi à échéance en août 2026 et son renouvellement est en cours. Il est de nouveau proposé ici d'estimer les charges de fin d'année en s'appuyant sur les tarifs du contrat actuel.

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2026
Transfert-Transport CS	SYVALOM	726 928,29 €
<b>TOTAL CHARGES EXPL TT CS</b>	<b>SYVALOM</b>	<b>726 928,29 €</b>

#### Recettes d'exploitation du SYVALOM :

##### Estimation des recettes d'exploitation UVEA :

- Les recettes d'exploitation relatives à l'UVEA sont **les recettes thermiques** découlant de la vente de chaleur par AUREADE au RCU et RCI. Elles sont estimées ici sur la base :
  - Des engagements contractuels de vente et consommation de chaleur définis dans les conventions de vente de chaleur (70 000 MWh pour le RCU et 22 000 MWh pour le RCI en 2025) ;
  - Des prix de vente révisés ;
  - Ainsi que sur les règles de reversement définies dans le contrat.

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2026
Recettes chaleur	SYVALOM	- 1 163 064,00 €
Traitement des OM	SMET55	- 1 748 727,54 €
Participation OM	SMET55	- 140 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES EXPL UVE</b>	<b>SYVALOM / EXT</b>	<b>- 3 051 791,54 €</b>

**Estimation des recettes d'exploitation CDT :**

Basées sur la même estimation que les dépenses d'exploitation du CDT, 5 mois de MSI et 7 mois en phase définitive :

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2026
Refacturation Entente	SDED52	- 1 103 803,80€
Refacturation Entente	SMET55	- 1 009 269,32€
<b>TOTAL RECETTES EXPL</b>	<b>EXT</b>	<b>- 2 113 073,12€</b>

**Estimation des recettes issues de la politique tarifaire 2026 :**

Les recettes issues de la politique tarifaire validée par le comité syndical de décembre 2025, appliquée aux tonnages 2026 estimés sont :

- UVEA :

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2026
Part fixe BLOC 1	SYVALOM	- 2 750 448,16 €
Part variable BLOC 1	SYVALOM	- 7 144 708,21 €
<b>TOTAL BLOC 1</b>	<b>SYVALOM</b>	<b>- 9 895 156,37 €</b>

- CDT :

PRESTATION	SYVALOM / EXT	2026
Part fixe BLOC 2	SYVALOM	- 1 783 706,48 €
Part variable BLOC 2	SYVALOM	- 5 748 657,00 €
<b>TOTAL BLOC 2</b>	<b>SYVALOM</b>	<b>- 7 532 363,48 €</b>

**Estimation des autres charges :**

**Charges de personnel et indemnités élus :** Il est proposé de baser ces charges sur la rémunération de l'équipe actuelle du SYVALOM. En ce qui concerne les charges liées aux indemnités des élus, il est proposé de baser l'exercice sur le nombre maximal de Vice-Présidents pouvant être élus, soit 6.

**Charges liées aux études :** Il est proposé de baser l'exercice sur les études déjà amorcées :

- Accompagnement dans le renouvellement de la DSP ;
- Accompagnement dans le renouvellement du marché relatif au CT de Pierry ;
- Accompagnement dans le renouvellement des marchés de transfert-transport ;
- Accompagnement dans le suivi de l'exécution du MPPG du CDT ;
- Accompagnement dans le suivi de l'exécution de la DSP actuelle et des travaux de fin de contrat ;
- Accompagnement dans le contentieux avec AUREADE relatif aux taxes AESN ;
- Accompagnement dans l'étude juridique relative au raccordement électrique du CDT à l'UVE pour bénéficier de l'exonération de TURPE ;
- Etude de faisabilité pour la création d'une salle d'accueil du Grand-public ;
- Refonte du site internet ;
- Signalétique des installations.

A ces études, s'ajoutent de nouvelles études :

- Refonte de l'espace Adhérents ;
- Etude relative à l'état des lieux de la gestion des bas de quai de déchèterie ;

- Etude et définition d'un outil d'enregistrement et de suivi des tonnages depuis la collecte des déchets jusqu'au traitement ;
- Accompagnement juridique dans le cadre de l'expertise en cours sur le centre de tri.

**Charges d'amortissement** : Les anciens amortissements se poursuivent et la stratégie d'amortissement des nouveaux biens découle de la décision prise par les élus fin 2025 au sujet du déclenchement des amortissements. Les nouveaux amortissements sont comptabilisés sur une année pleine à la fois pour ceux en lien avec le centre de tri et à la fois ceux relatifs au réseau de chaleur et traitement des fumées.

**Soit un total d'amortissement avec une dépense de fonctionnement de 3 998 019 € et une recette d'investissements de 867 907 €**

**Ces charges seront ajustées au regard des montants d'investissements et du calendrier de réalisation des travaux (date de déclenchement des amortissements) des offres qui seront retenues dans le cadre des marchés en cours de passation.**

**Charges liées aux emprunts** : Il convient de tenir compte des charges liées aux emprunts du syndicat :

- Ancien CDT : 2 emprunts en cours ;
- Nouveau CDT : 3 emprunts en cours, l'un pour le process, un second pour le bâtiment et un troisième contractualisé suite au décalage de perception des CEE (ce qui a entraîné l'impossibilité pour le SYVALOM de financer une partie du CDT en fonds propres) ;
- Réseau de chaleur et traitement des fumées : 2 emprunts en cours (l'emprunt court terme a été remboursé en 2024).

**Charges liées aux investissements :**

Les charges d'investissement prévues en 2026 sont les suivantes :

- Le solde des travaux du CDT ;
- Le versement de la subvention de 7 000 000 € prévue pour le financement d'une partie des travaux relatifs à la nouvelle DSP au regard du planning prévisionnel du nouveau concessionnaire ;
- Les travaux d'agrandissement du CT de Pierry : 4 000 000€. Le montant précis des travaux pourra être budgété. Il sera connu à compter du 2 mars 2026.

Ces montants d'investissement seront ajustés au regard des montants d'investissement ainsi que des échéanciers de financement des offres qui seront retenues dans le cadre des marchés en cours de passation.

Le Comité Syndical, après délibéré,

**PREND ACTE** du DOB pour l'élaboration du budget 2026,

Extrait certifié conforme

La Veuve, le 9 février 2026



Le Président  
Julien VALENTIN